

Construire avec du Bois des Alpes

Maison de santé - Barcelonnette



Données générales du projet

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - CCVUSP (04)

Type de travaux : construction / extension

Surface : 940 m²

Année de livraison : 2021

Coût travaux : 1 680 340 € HT

Coût travaux lot bois : 276 000 € HT

Bonus de DETR Bois des Alpes : 49 980 €

Architecte : Marie Garcin & Gilles Coromp (05)

Bureau d'études structure : Millet (05)

Accompagnement : Communes forestières

Chiffres-clés liés au bois



86 m³ de bois dans le projet

- 64 m³ de bois massif
- 22 m³ de bois lamellé-collé

Essences

- Mélèze
- Sapin
- Epicéa
- Pin

Usages

- Bardage
- Charpente
- Ossature



Provenance

- 58 % de Bois des Alpes certifié
- 37 % de bois français autre
- 5 % de bois étranger

Fournisseurs de bois certifiés Bois des Alpes

- SEE Gandelli charpente (05)
- Scierie Mostachetti (05)
- Eurolamellé (38)



Le témoignage du maître d'ouvrage

« Pour sa maison de santé, la Communauté a choisi d'inscrire le Bois des Alpes dans les critères du projet afin de garantir la provenance de bois issus du massif alpin français. L'objectif étant d'être le plus cohérent possible avec la ressource forestière locale et de participer à l'économie du territoire en insérant un critère favorable aux entreprises locales souhaitant se certifier. De plus, Bois des Alpes constitue la garantie d'un bois respectueux de l'environnement et s'inscrit pleinement dans le désir d'exemplarité et de haute qualité environnementale du bâtiment.

L'association des Communes Forestières a accompagné la Communauté tout au long du projet afin de l'aider notamment, à intégrer au mieux les aspects techniques et juridiques de la certification Bois des Alpes dans les appels d'offre. »

Sophie Vaginay-Ricourt, Présidente de la CCVUSP





80 %
de retombées
financières sur le
territoire

Indice A.R.T. (2)



Les retombées économiques, sociales et environnementales liées au bois



1 900 000 € ont été investis dans ce projet (études et travaux)

293 700 € concernent la conception bois et la mise en œuvre des produits bois (charpente, ossature, bardage)

233 750 € ont été directement injectés dans l'économie du territoire (2) grâce au bois.

Si ce projet avait été réalisé avec 100% de bois étranger et mis en œuvre par des entreprises françaises, seulement 89 700 € auraient été réinjectés dans l'économie du territoire.



1,7 emploi valorisé sur le territoire pendant 1 an



2,2 ha de forêt gérée durablement pendant 80 ans



163 tonnes de CO₂ stockées et évitées

Construire, réhabiliter ou aménager un espace public est un acte important pour une collectivité. Les choix effectués impactent à la fois l'environnement, l'économie et l'emploi sur les territoires. Pour démontrer cet impact, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a développé A.R.T., le premier calculateur qui quantifie les retombées sur le territoire.

(2) L'indice A.R.T. correspond à la part des dépenses liées au bois directement réinjectée dans l'économie du territoire (dans un rayon de 80 km du projet). Pour 100€ investis dans le lot bois de votre projet, 80 € ont été réinjectés dans l'économie du territoire.

Les Communes forestières vous accompagnent dans la réalisation de votre projet :

COMMUNES FORESTIERES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 bd Victor Hugo – 04000 Digne les Bains
contact04@communesforestieres.org – 04 92 34 64 42
www.communesforestieres-paca.org

